

Avis relatif à la date d'entrée en vigueur du traité portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, signé à Bruxelles le 22 juillet 1975

Les conditions requises pour l'entrée en vigueur du « traité portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes », signé à Bruxelles le 22 juillet 1975 s'étant trouvées réunies le 23 mai 1977, ce traité est, conformément à son article 30, entré en vigueur le 1^{er} juin 1977.
